Image not found or type unknown

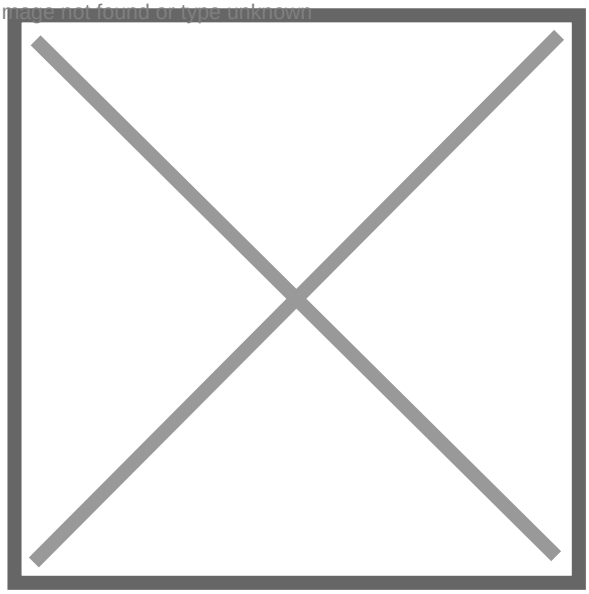

Plusieurs questions...19 ans d'anciennetés et aucun coefficient m

Par **eclipse74**, le **15/08/2011** à **10:47**

Bonjour,
19 ans d'ancienneté en Novembre, dans une petite société d'enseignes lumineuses et de stores, notre convention collective: nat des ingénieurs et cadres de la métallurgie. Engagée en qualité de graphiste maquettiste pour les enseignes...
Plusieurs interrogations :
- Mes patrons vendent à une société qui ne fera que du store, qu'est ce que je deviens dans tout ça ? Quels sont mes droits ??
- Sur mes bulletins de paie il n'apparait nul part de niveau/échelon, ni de coefficient ? Que faire, et quel problème par la suite je risque ?
- Depuis Janvier de cette année je viens de m'apercevoir qu'ils ont modifié l'intitulé de mon emploi sur bulletin de paie, avant il était noté : Maquettiste, et maintenant : maquettiste et secrétaire. Est ce légal alors que ma Qualification reste inchangé : Maquettiste.
Il est vrai que je fait qq travaux d'aide bureautique (mais pas plus de 20% de mon temps)comme classement des bons de livraison et factures, archivage dossiers clients et je répond au téléphone, mais c'est venu petit à petit pour alléger ma patronne qui elle fait du secrétariat.
- Qu'est ce qui fait partie d'une modification de contrat et d'un changement des condition de travail ??? Comment les comparer ???
- Je suppose que le nouveau patron va vouloir me proposer un poste de secrétaire, d'ou la modif de mon emploi sur mon bulletin, (mais est ce que ça a une valeur ?) pour que je sois contraint d'accepter et ne pas me verser ma prime d'ancienneté de 19 ans si je pars ?? J e me sens prise au piège, quels sont mes droits ?? SVP une aide au plus vite, MERCI d'avance

Par **pat76**, le **16/08/2011** à **14:28**

Bonjour

Sur votre contrat de travail quel est l'emploi qui y est indiqué?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés